Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260428-CM202600432-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 28 avril 2026

Date de convocation :16/04/2026
Date d'affichage :16/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT - Olivier LE BIHAN – Vanessa MAILLET – Anaïs XAVIER – Julien LE BRUN – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE — Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU — Jean-François SALAUN – Sylviane LETTY - Philippe BOREL – Laura MILIN – Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM
à l'exception de : - - - -
Procurations :
Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS (à partir de 19h30)
Sébastien LE LEZ pour Julien LE BRUN

Isabelle BLOCH a été élue secrétaire de séance.

3-2 Demande de subvention FDSR 2026 : liaison douce Quartier de Creac'h-Al-Lor

La route de Creac'h-Al-Lor, en périphérie du Centre-Bourg, permet de relier la RD 10 (axe CLEDER-Saint-Pol de Léon) à la VC 27 (axe CLEDER-Tréflaouénan).
La circulation quotidienne y est importante, et mêle piétons et véhicules.
Le projet de la Municipalité consiste à sécuriser le cheminement des piétons, notamment les scolaires sur leur trajet domicile/arrêt de bus.
L'accotement permet l'aménagement d'un cheminement piéton d'environ 800 mètres de longueur, sécurisé par des poteaux en bois,
L'objectif est de séparer les flux piétons/véhicules sur la voie.

Le coût estimatif du projet est de 47 500 € HT. Des travaux de terrassement et de paysagisme seront nécessaires pour stabiliser et aménager l'emprise du cheminement piéton.

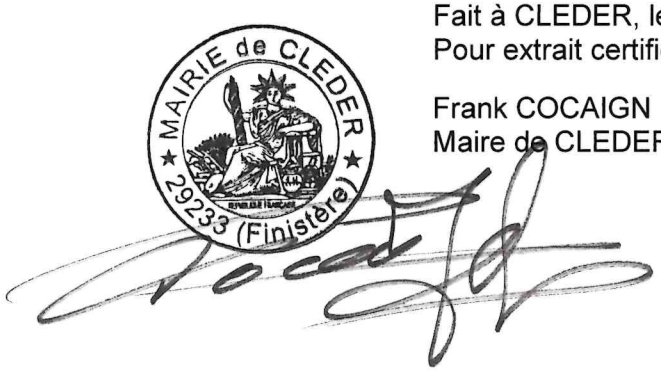
Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260428-CM202600432-DE

Pour la réalisation de ce projet, la Commune sollicite l'attribution du fonds départemental de sécurité routière 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, l'aide du Département au titre du FDSR 2026 pour la réalisation de ce projet.

Fait à CLEDER, le 05/05/ 2026
Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN
Maire de CLEDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication